



Procès-verbal n° 28 de la réunion du Conseil d'administration du 4 mai 2021

Présents : Mmes M. Joliet, C. Porphyre, MM. Collard (*trésorier général*), JP. Delchef (*président*), S. Faraone, A. Geurten, B. Scherpereel, (*secrétaire général*).

Excusés : Mme I. Delrue, Mr J. Nivarlet (*vice-président*) tous 2 pour raisons familiales.

La réunion se déroule par vidéoconférence et débute à 17h00.

0. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour tel qu'il a été rédigé.

1. Dossier Corona

1.1. Update

La prochaine échéance est la réunion du comité de concertation du 11 mai 2021. Le président informe les membres du conseil d'administration que l'ASIF interviendra auprès de la Ministre de Sports pour que le sport ne soit pas oublié et que des perspectives réelles, en matière de reprise des compétitions amateur puissent être fixées.

1.2. Dernier protocole

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la version du protocole du 26 avril 2021.

2. Assemblées provinciales 2021

2.1. Présence des administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont priés de remplir le tableau de présences qu'il leur sera envoyé par le secrétaire général.

2.2. Intervention du CDA

L'intervention du CDA portera sur les points suivants

- Présentation projet mini -basket par la direction technique
- La gestion de la crise et les interventions des Communautés et Régions
- Les Principales décisions de l'assemblée générale du 27 mars 2021
- Le fonds des Jeunes 2021-2022
- Le lancement de la saison 2021-2022
- L'implémentation de la feuille électronique

3. Approbation des procès-verbaux des réunions du CDA

3.1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 avril 2021

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la réunion du 20 avril 2021 tel qu'il a été publié dans la newsletter 900 du 30 avril 2021.

4. Suivi des décisions prises lors des dernières réunions

4.1. Apport d'activités du club Eclairs Pont de Loup (2604) au club Pôle Elite Féminin Pont de Loup (2726)

Après avoir pris connaissance de la nouvelle convention PA75ter visant l'apport de certaines équipes seniors du club Eclairs Pont de Loup (2604), les membres du conseil d'administration approuvent ladite convention.

Par ailleurs, ils prennent connaissance d'une autre convention par laquelle le club Eclairs Pont de Loup décide de renoncer aux indemnités des joueurs et à leur historique qui souhaitent être mutés vers le club Pôle Elite féminin.

4.2. Apport d'activités du BC Ressaix (1284) au 56sixers (0148)

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des derniers documents inhérents à cet apport d'activités

5. Compétences administratives du conseil d'administration

5.1. PA75 quater VOO Panthers Liège (2699) - RBC Awans (0236)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention PA75quater, conclues entre les 2 clubs et visant à l'inscription d'une équipe régionale U14 filles.

5.2. PA75 quater Saint-Louis (2663) , Esneux (0044), Condroz Modave (2725)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention PA75quater, conclues entre les 3 clubs et visant à l'inscription d'une équipe régionale U15 garçons.

5.3. PA75 quater Saint-Louis (2663), Esneux (0044), Modave (2725)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention PA75quater, conclues entre les 3 clubs et visant à l'inscription d'une équipe régionale U16 garçons.

5.4. PA75 quater Saint-Louis (2663), Esneux (0044)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention PA75quater, conclues entre les 2 clubs et visant à l'inscription d'une équipe régionale U17 garçons.

5.5. PA75 quater Saint-Louis (2663), Esneux (0044)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention PA75quater, conclues entre les 2 clubs et visant à l'inscription d'une équipe régionale U18 garçons.

5.6. PA 75 quater Rebond Musson (2502), Lorrain Saint-Mard (1677)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention PA75quater, conclues entre les 2 clubs et visant à l'inscription d'une équipe régionale U17 garçons.

5.7. PA 75 quater BCCA Neufchâteau (1603) - BC Habay (2201)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention PA75quater, conclues entre les 2 clubs et visant à l'inscription d'une équipe régionale U14 garçons.

5.8. PA 75 quater Voo Liège Panthers (2699) - RBC Haneffe (1034)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention PA75quater, conclues entre les 2 clubs et visant à l'inscription d'une équipe régionale U15 filles.

5.9. PA 75 quater Voo Liège Panthers (2699) - RBC Haneffe (1034)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention PA75quater, conclues entre les 2 clubs et visant à l'inscription d'une équipe régionale U16 filles.

5.10. PA 75 quater Voo Liège Panthers (2699) - RBC Haneffe (1034)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention PA75quater, conclues entre les 2 clubs et visant à l'inscription d'une équipe régionale U17 filles.

5.11. PA 75 quater - RBC ALLEUR (1466) - Atlas Jupille (0057)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention PA75quater, conclues entre les 2 clubs et visant à l'inscription d'une équipe régionale U19 filles.

5.12. PA 75 quater - RBC ALLEUR (1466) - Atlas Jupille (0057)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention PA75quater, conclues entre les 2 clubs et visant à l'inscription d'une équipe régionale U17 filles.

5.13. Convention générale East Belgium BDA (2708)

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la convention générale encadrant les différentes conventions d'association.

5.14. PA 75 quater East Belgium BDA (2708), RBC Pepinster (0046), BC Herve-Battice (1741), RABC Ensival (0493) en filles sauf U16F et avec BC Theux (1061) en plus en garçons sauf U16G

Les membres du conseil d'administration approuvent toutes les conventions PA75quater, conclues entre les différents clubs et visant à l'inscription d'une équipe les différentes compétitions régionales

5.15. PA 75 quater BCC Centre Gaume (2713) - Lorrain Saint-Mard (1677)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention PA75 quater, conclues entre les 2 clubs et visant à l'inscription d'une équipe régionale U16 filles.

5.16. PA 75 quater BCC Centre Gaume (2713) - Lorrain Saint-Mard (1677)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention PA75quater, conclues entre les 2 clubs et visant à l'inscription d'une équipe régionale U17 filles.

5.17. PA 75quater BCC Centre Gaume (2713) - Rebond Musson (2502) - Sarrasins Chantemelle (2566)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention PA75 quater, conclues entre les 3 clubs et visant à l'inscription d'une équipe régionale U18 garçons.

5.18. PA75quater la Villersoise (2558) - Union Huy Basket (2511)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention PA75quater, conclues entre les 2 clubs et visant à l'inscription d'une équipe régionale U16 filles.

5.19 PA75quater Sprimont (0854) - RBC Verviers- Pepinster (0046)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention PA75quater, conclues entre les 2 clubs et visant à l'inscription d'une équipe régionale U16 filles.

5.19. PA quater Spirou Charleroi (2505) - Spirou Jeunes (0284)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention PA75quater, conclues entre les 2 clubs et visant à l'inscription d'une équipe régionale U18 garçons.

5.20. PA quater Spirou Charleroi (2505) - Spirou Jeunes (0284)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention PA75quater, conclues entre les 2 clubs et visant à l'inscription d'une équipe régionale U21 garçons.

5.21 Alliance Junior (0781) - Junior Arlonais (1500) convention à établir

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de l'intention des 2 clubs de conclure une convention PA75quater qu'il convient d'adapter.

Ils chargent le secrétaire-général de régulariser la situation dans les plus brefs délais.

5.21. Demande du BC Marche (1907) d'évoluer dans la province de Namur

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des différents documents inhérents à la demande du club BC Marche de pouvoir évoluer dans les championnats provinciaux organisés par le comité provincial de Namur.

Ils marquent leur accord sur la demande compte tenu de l'accord des 2 comités provinciaux concernés.

5.22. Demande du BC Hotton (2651) d'évoluer dans la province de Namur

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des différents documents inhérents à la demande du club BC Hotton de pouvoir évoluer dans les championnats provinciaux organisés par le comité provincial de Namur.

Ils marquent leur accord sur la demande compte tenu de l'accord des 2 comités provinciaux concernés.

5.23. Arrêt d'activités du club d'Elan Fexhe (1605)

Les membres du conseil d'administration prennent acte de l'arrêt d'activités du club Elan Fexhe suite à l'interdiction d'avoir accès à ses installations sportives.

5.24. Dossier mail électronique

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des résultats du produit initié par Bpost.

Ils chargent le secrétaire -général et Véronique Laurent d'inventorier les dispositions statutaires qui requièrent l'emploi de recommandés.

6. Rapport du trésorier-général

6.1. Situation financière au 30 avril 2021

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la situation financière arrêtée au 30 avril 2021.

Le trésorier-général confirme que les notes de crédit ont été envoyées pour la fin avril 2021.

7. Départements

7.1. Département championnat

7.1.1. Inscription en régionale seniors

M. Joliet, présidente du département fait état de la situation, étant entendu que la date limite est le 5 mai 2021.

Il convient toutefois d'acter que l'arrêt de la R2 dames du club ABC Péronnes ce qui a pour conséquence que sur la base de la situation arrêtée au terme de la saison 2019-2020 la place a été proposée au club Royal IV (1423) qui l'a accepté.

7.1.2. Inscription championnat régional jeunes

M. Joliet, présidente du département fait état de la situation, étant entendu que la date limite est le 5 mai 2021.

7.1.3. Réunion du bureau du 3 mai 2021

Les membres du conseil d'administration confirment les décisions prises par le département et reprises dans le procès-verbal de la réunion du bureau du 3 mai 2021.

7.2. Département Coupes

7.2.1. Arrêt de la Coupe U12 2020-2021

Les membres du conseil d'administration confirment la décision prise par le département Coupes de mettre fin à la compétition U12 au vu des circonstances sanitaires toujours incertaines.

7.2.2. Modalités de communication de la décision

Outre la publication dans la newsletter, un courrier sera adressé aux clubs concernés.

7.3. Département arbitrage

7.3.1. Résultats du sondage sur les intentions de reprise des arbitres régionaux.

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des résultats du sondage effectué et visant à connaître les intentions des arbitres régionaux.

En R1 : 25 arbitres sur 28 ont répondu et 2 arbitres sont incertains ;
En R2 : 37 arbitres sur 37 ont répondu et 4 arbitres ont décidé d'arrêter leurs activités et 1 est toujours incertain.

Par ailleurs, le département envisage de reprendre ses activités dès le début du mois d'août.

8. Assemblée générale du 19 juin 2021

8.1. Application PA 32

Vu l'impossibilité pour les différents organes gérant les différents niveaux de compétition de communiquer au SG, avant le 30 avril 2021, les tableaux des équipes ayant terminé le championnat, le CDA se trouve par conséquence dans l'impossibilité de proposer à l'assemblée générale du 19 juin 2021 la répartition par province des parlementaires.

En l'occurrence, le CDA propose de conserver la répartition telle qu'elle est actuellement.

8.2. Articles PF10 et PF18

Sur proposition du trésorier-général et sur la base des débats qui ont animé l'assemblée générale du 20 juin 2020, les membres du conseil d'administration décident ce qui suit :

En ce qui concerne l'article PF10,

- Indexation sur base de la décision de l'assemblée générale du 21 avril 2020
- Suppression de la neutralisation du montant de la licence collective pour les équipes montantes ; la saison 2020-2021 ne permet pas de définir sportivement des équipes montantes pour la saison 2021 - 2022.
- Suppression de la réduction de 1.500 € de la licence collective par équipe régionale alignée par les clubs évoluant en nationale.

En ce qui concerne l'article PF18,

Maintien des principes existants :

- a) Un subside de base par équipe de jeunes qui dispute et termine un championnat de jeunes, complet de minimum 6 rencontres ;
- b) Des subsides pour le fonctionnement des sélections de jeunes régionales et nationales ;
- c) Des subsides pour les frais de gestion du système.

8.3. PM12

Par ailleurs, les dispositions de l'article PM12 devront impérativement être revues.

8.4. Elections

Les membres du conseil d'administration enregistrent avec une réelle satisfaction l'accord du trésorier-général de solliciter la prolongation de son mandat

Un nouveau système de votes à distance sera testé avant d'être mis en production.

9. Basketball Belgium

Le président présente l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration de Basketball Belgium du 5 mai 2021.

Il attire l'attention des membres du conseil d'administration sur les points suivants :

- Le rapport d'activités des départements de Basketball Belgium
- Décisions sur l'octroi des licences pour évoluer en nationale
- Suivi de l'étude effectuée sur le Topsport de Basketbal Vlaanderen et analyse des activités du CRF de l'AWBB.

La prochaine réunion est programmée le 18 mai 2021.

Jean-Pierre Delchef

Président

Bernard Scherpereel

Secrétaire-général